

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf  
Le quatre février  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2019**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 25 Votants : 27**

**PRESENTS** : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOUSSEAU Yannick- Mme PERRAUD Chantal

**POUVOIRS** : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- Mme PERRAUD Chantal à Mme DENIGOT Béatrice

**Secrétaire de séance** : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

**Délibération n°2019D1: Aménagement de la place Saint Pierre**  
**Demande de subvention au titre de la DETR 2019**

Par délibération n°2018D86 du 22 octobre 2018, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif relatif à l'aménagement de la place de l'église pour un montant de 404 488 € H.T, hors réseaux.

Monsieur le Maire précise que l'Etat peut subventionner les travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 sur les travaux de sécurité routière en agglomération au taux de 27 % sur une dépense plafonnée à 160 000 € H.T.

Ne sont donc pas pris en compte les réseaux et les aménagements paysagers.

Il propose donc de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 en précisant que le plan de financement prévisionnel H.T. s'établirait comme suit :

**Dépenses H.T.**

Frais d'étude	7 385,00 €	Subvention département	107 433,00 €
Relevé topographique	6 075,00 €	DETR escomptée	43 200,00 €
Inspection Réseau E.P.	1 980,00 €	Emprunt	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	25 655,00 €	Fonds de concours Arc Sud Bretagne	50 000,00 €
Travaux	388 639,00 €	Autofinancement	129 101,00 €
	=====		=====
	<b>429 734,00 €</b>		<b>429 734,00 €</b>

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

L'assemblée est donc invitée à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Les élus du groupe minoritaire Nivillac Nouveau Cap annonce qu'ils voteront contre cette demande de subvention dans la mesure où le projet d'aménagement de la Place Saint-Pierre retarde la construction de la partie élémentaire de la future école primaire.

**Le conseil municipal, après délibération,**

Vu la délibération n°2018D86 du 22 octobre 2018 validant l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif à l'aménagement de la Place Saint Pierre dans sa partie sud,

Vu les conditions d'octroi de la DETR 2019 pour ce type d'opérations,

Entendu l'exposé du Maire,

- **Sollicite de l'Etat, par 22 voix « Pour », 5 voix « Contre », une subvention au titre de la DETR 2019 sur la base d'une dépense plafonnée à 160 000 €. H.T et arrête le plan de financement prévisionnel.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.